

## **Position du SNEA-UNSA sur les conséquences de la modification des rythmes scolaires.**

Depuis maintenant quelques semaines, le problème des rythmes scolaires est au centre des débats. Comme à l'accoutumée, le SNEA-UNSA prend d'abord le temps d'analyser la situation, surtout lorsqu'elle est complexe.

Fin février, parmi les grandes villes, seule la ville de Paris avait décidé, à marche forcée, d'appliquer une réforme qui aurait mérité une vraie concertation entre les divers acteurs (enseignants du primaire, animateurs, enseignants des écoles de musique).

Syndicalement, l'UNSA étant en pointe sur ce dossier, nous avons travaillé en synergie avec le SNADEM (syndicat des professeurs de la Ville de Paris) et le SE (syndicat des enseignants de l'Education Nationale). La suppression évoquée des deux premières années de formation musicale dans les conservatoires, en faveur d'une initiation faite au sein des écoles primaires par du personnel moins qualifié, nous a inquiétés. Cette piste émanant de la Mairie de Paris a depuis, été abandonnée. Par ailleurs, sur la base du volontariat, des enseignants de conservatoires payés en heures supplémentaires, seront appelés à intervenir dans les écoles sur le temps périscolaire.

Cependant Paris n'est pas la France!. Et, dans le monde rural, les collectivités, désargentées, ne savent pas comment appliquer cette réforme.

Où est l'intérêt des enfants? Il paraît étrange d'envisager de consacrer la pause méridienne à un apprentissage, même artistique, qui représenterait un allongement de la durée quotidienne du travail à l'école.

Quant au contenu de cet enseignement, il paraît difficile, dans les conditions envisagées, d'en faire autre chose que de l'animation, ce qui ne correspond pas aux missions de l'enseignement spécialisé, d'autant qu'il existe une filière socioculturelle d'animation pour remplir ces tâches.

Les responsables des sections et des syndicats départementaux, en liaison avec leurs homologues de l'UNSA territoriaux ont la lourde charge de peser auprès des instances locales (Rectorat, maires, associations de parents)

Le bien-fondé d'une réforme des rythmes scolaires, tant pour la santé de l'enfant que pour un accès élargi aux pratiques culturelles, n'est pas remis en cause. Mais des questions se posent sur la pertinence des propositions actuelles, dans une période où les moyens se raréfient.

Nous avons donc été reçus à la DGCL (Ministère de l'intérieur) afin de demander à ce que les collectivités territoriales ne profitent pas de ce changement imposé par l'Education Nationale pour glisser de l'enseignement spécialisé vers l'animation. Il nous a été répondu qu'une action de sensibilisation en ce sens serait faite. Il nous a aussi été conseillé de nous rapprocher des cellules de pilotage de la réforme créées au niveau académique pour aider les collectivités à la mettre en place.

Devant faire face à une multitude de cas différents, notre position ne peut être qu'une position de principe, devant être déclinée cas par cas.

### **À l'issue de cette période de discussions, voici la position du SNEA-UNSA :**

- Avoir une action collective autour de la Section syndicale (éventuellement en créer une! ) Lorsqu'il existe, le Syndicat Départemental du SNEA doit pouvoir initier des réunions avec les divers partenaires pour une meilleure coordination Éducation Nationale / Collectivités.
- Rappeler localement aux divers interlocuteurs (directeurs, collectivités employeurs) que nos missions doivent rester dans le cadre de l'enseignement spécialisé,

sous peine de voir les conservatoires devenir des centres socioculturels. Nos établissements doivent être ouverts pédagogiquement mais doivent garder le cœur de métier pour lequel nous sommes formés et recrutés.

- Des négociations avec la cellule de l'Education Nationale, au niveau départemental, peuvent aussi être aussi proposées, notamment pour définir des créneaux horaires compatibles avec la vie des conservatoires.

Cette réorganisation des horaires et des missions ne pourra aboutir que dans le respect des personnels concernés, tant sur le plan professionnel qu'humain.